



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vic le Comte

Par arrêté n°2018\_015 en date du 31 juillet 2018, le Président de Mond'Arverne Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vic le Comte.

A cet effet, le Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné **M. Bernard GRUET**, Directeur d'industrie, en qualité de commissaire enquêteur.

**L'enquête se déroulera à la mairie de Vic le Comte, place de l'hôtel de ville, aux horaires d'ouverture de la mairie du lundi 10 septembre 2018 au mercredi 10 octobre 2018 inclus.**

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (<http://www.mond-arverne.fr>) et sur le site internet de la commune de Vic le Comte : (<https://www.vic-le-comte.fr/>).

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie :

- lundi 10/09/2018 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 18/09/2018 de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 27/09/2018 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 03/10/2018 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 10/10/2018 de 14h00 à 17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations pendant toute la durée de l'enquête sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit et par voie postale à « Monsieur le commissaire enquêteur (Enquête publique du PLU) – Mairie de Vic le Comte – place de l'Hôtel de Ville – 63270 Vic le Comte » de manière à ce qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : [info-mairie@mairie-vic-le-comte.fr](mailto:info-mairie@mairie-vic-le-comte.fr)

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour le transmettre au Président de Mond'Arverne Communauté et au Maire de Vic le Comte accompagné du dossier et de son rapport et ses conclusions motivées. Copie de ces dernières pièces seront transmises au Président du Tribunal Administratif.

Le public pourra ultérieurement consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Vic le Comte ou sur les sites internet ci-dessus indiqués.

A la suite de cette enquête publique, et au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la décision d'approbation de la modification du PLU sera prise, avec ou sans amendements par le Conseil Communautaire de Mond'Arverne Communauté.